

• (1630)

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, féliciter le ministre pour son premier discours à la Chambre à titre de nouveau ministre d'État à la condition physique et au sport amateur, et je suis heureux de voir qu'il a renouvelé tous les engagements que le gouvernement précédent avait pris à l'égard des Olympiques de Calgary. De plus, je partage son optimisme quant au succès de ces jeux. Je suis convaincu que l'équipe qui est à la barre des Olympiques à ce moment-ci pourra réussir.

J'étais aussi très encouragé de l'entendre dire que les négociations avec les provinces allaient très bien, et j'aimerais lui poser quelques questions à ce sujet-là, ayant moi-même eu l'occasion dans le passé, le temps d'une rose, de rencontrer les ministres provinciaux. J'aimerais lui demander sa position entre autres sur la condition «*sine qua non*» du Québec et qui est publique, soit un amendement au Code criminel. Après avoir entendu ses collègues, et toutes leurs difficultés morales qu'ils avaient avec les loteries et tout cela, j'aimerais savoir si le ministre partage l'opinion du gouvernement du Québec, à savoir que les loteries et les «*sports pools*», et ainsi de suite, devraient être transférés à la juridiction provinciale par un amendement au Code criminel.

J'aimerais aussi lui demander si non seulement l'engagement des 200 millions, mais aussi si les prescriptions du programme, par exemple, «*Mieux que jamais*», qui a été annoncé par ce gouvernement-ci au cours de l'été, seront suivis et s'il s'engage, lui aussi, à aider les athlètes olympiques canadiens pour les Jeux d'été de 1988. Parce que je sais que, actuellement, il y a beaucoup d'inquiétude dans la communauté olympique, et j'aimerais savoir les engagements du ministre à ce niveau-là.

Mais pour revenir avec le montant des 200 millions, j'aimerais vraiment savoir quelle est son attitude face à l'amendement au Code criminel tel que demandé sous condition par le Québec et surtout savoir quand il a l'intention de formaliser son entente avec les provinces, ses amies les provinces qui, j'en suis certain, n'auront aucune hésitation à signer une entente avec lui pour fournir les 200 millions. Donc, si on peut avoir un rapport des négociations ainsi que sa position sur l'amendement au Code criminel, je l'apprécierais.

[Traduction]

M. Jelinek: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir revenir sur certaines déclarations que j'ai faites pour répondre au député. Celui-ci doit savoir qu'il serait inconvenant de ma part de discuter en détail du contenu de nos négociations avant la conclusion de celles-ci. Je puis lui dire que s'il prévoit des problèmes entre le gouvernement actuel et la province de Québec, il doit vivre dans le passé. Je puis lui assurer que dans les entretiens que j'ai eus avec M. Parizeau, nous avons obtenu un résultat dans la mesure où la province de Québec a déjà accepté en principe, pour le moment. Nous sommes convaincus qu'au moment venu de concrétiser l'entente, la province de Québec se montrera très coopérative. Nos entretiens avec M. Parizeau ont été des plus cordiaux et positifs. Je le répète, tout ce que je puis dire en ce qui concerne

Société des paris sportifs

le Québec, c'est que nous avons de très bons espoirs de ratifier officiellement l'entente en question.

Pour répondre à la question du député concernant la date où cette entente sera ratifiée, je pense qu'un ministre libéral aurait répondu: «*dès que possible*». Je souhaite bien entendu que ce soit le plus tôt possible. Nous avons d'autres priorités à examiner avec l'ensemble des députés, notamment l'économie. J'espère, et j'insiste sur ce mot, conclure une entente officielle avant Noël. Faute de quoi ce sera sans aucun doute au début de l'année prochaine.

Le député a posé une autre question concernant le programme «*Mieux que jamais*». J'ai déjà promis aux associations et aux athlètes que nous donnerons suite à ce programme. D'ici les prochaines années, il y aura peut-être quelques changements sur le plan des subventions. Il y aura peut-être des améliorations, mais le programme «*Mieux que jamais*» va sans aucun doute s'appliquer aux jeux d'hiver ainsi qu'aux jeux d'été.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai une remarque à faire et une question à poser. J'ai écouté avec grand intérêt les discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et de son collègue responsable du Sport amateur (M. Jelinek), appuyés par un certain nombre de ses collègues. Tout cela a donné lieu à une certaine confusion. Pour quelle raison exactement le gouvernement a-t-il décidé de dissoudre la Société des paris sportifs? Est-ce parce qu'elle perd de l'argent? Est-ce parce qu'elle est illégale aux yeux du gouvernement, autrement dit parce qu'elle rompt un engagement contractuel pris par le gouvernement conservateur la dernière fois qu'il était au pouvoir? Ou est-ce en raison des graves problèmes moraux que pose la question de savoir s'il convient de financer des domaines réellement importants par la vente de billets basés sur la chance?

Je me souviens du débat initial, auquel j'ai participé ainsi que l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Pour autant que je m'en souviens, il n'a pas été question ce jour-là de l'éventuelle réussite de cette entreprise ni de savoir si elle était contraire aux engagements initiaux pris auprès des provinces par le gouvernement conservateur au pouvoir en 1979. Il en a été question en passant, mais nous nous sommes inquiétés avant tout, si ma mémoire est bonne, parce que c'était à notre avis une façon peu convenable de rassembler les fonds nécessaires pour les programmes en vigueur dont le pays avait besoin.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit plus tôt que l'on prenait cette mesure en grande partie en vue d'établir des relations plus franches entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il a signalé que la perte de plusieurs millions de dollars était un aspect à prendre en considération. Les collègues du ministre qui siègent à l'arrière-ban ont alors parlé du caractère moral de cette question.

Cet élément de la politique du gouvernement précédent est-il aboli parce que nous estimons que ce n'est pas une bonne façon de réunir des fonds pour des projets nécessaires ou bien parce qu'il perdait de l'argent ou encore en raison d'obligations découlant de dispositions législatives ou contractuelles? Les hochements de tête des ministres montrent qu'il s'agit des trois.